



VERITAS  
ASSET  
MANAGEMENT

## États financiers intermédiaires

### **VERITAS CANADIAN EQUITY FUND**

30 juin 2020  
(non audité)

# VERITAS CANADIAN EQUITY FUND

## 30 juin 2020

### Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers.....	1
État de la situation financière .....	2
État du résultat global.....	3
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables .....	4
Tableau des flux de trésorerie .....	5
Annexe du portefeuille.....	6
Notes annexes .....	7-17

## **Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière**

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été préparés par **Veritas Asset Management Inc.** en sa qualité de gestionnaire du Fonds. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers incombe au gestionnaire du Fonds.

Le gestionnaire maintient des procédés appropriés afin de s'assurer que l'information financière est pertinente et fiable. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements posés par le gestionnaire. La note 3 des états financiers intermédiaires non audités décrit les principales méthodes comptables que le gestionnaire considère comme appropriées pour le Fonds.

**Au nom du gestionnaire,**

"Antonio Scilipoti"

**Antonio Scilipoti  
Administrateur**

Le 20 AOÛT 2020

Date

## **AVIS AUX PORTEURS DE PARTS**

**L'auditeur du Fonds n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires.**

Veritas Asset Management Inc., le gestionnaire du Fonds, mandate un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels du Fonds. Selon les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent, il faut indiquer, dans un avis distinct, qu'un auditeur n'a pas examiné les états financiers intermédiaires du Fonds.

# Veritas Canadian Equity Fund

## État de la situation financière Au 30 juin 2020 (non audité)

	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie détenue auprès du courtier (note 3)	1 245 725 \$	764 302 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	11 139 621	17 437 093
Montant à recevoir en contrepartie des placements vendus	947 713	–
Dividendes et intérêts à recevoir	25 594	38 421
Souscriptions à recevoir	34 814	36 346
Remboursements de charges à recevoir (note 5)	18 264	–
Autres actifs	14 770	14 937
Montant à recevoir du gestionnaire du Fonds	–	200
	<u>13 426 501</u>	<u>18 291 299</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	47 446	40 708
Montant à payer en contrepartie des placements achetés	81 807	–
Frais de gestion à payer (note 5)	11 230	8 212
Rachats à payer	1 861	414
	<u>142 344</u>	<u>49 334</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>13 284 157 \$</u>	<u>18 241 965 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	919 255 \$	890 788 \$
Catégorie F	12 364 902	8 647 428
Catégorie I	–	8 703 749
	<u>13 284 157 \$</u>	<u>18 241 965 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)</b>		
Catégorie A	95 117	77 697
Catégorie F	1 292 101	766 042
Catégorie I	–	827 096
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>		
Catégorie A	9.66 \$	11.46 \$
Catégorie F	9.57	11.29
Catégorie I	–	10.52

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

**"Antonio Scilipoti"**

Gestionnaire et fiduciaire  
Veritas Asset Management Inc.

# Veritas Canadian Equity Fund

## État du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin 2020 (non audité)

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	186 112 \$	108 996 \$
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	30 122	29 920
(Perte nette) profit net réalisé(e) sur placements	(2 844 278)	203 288
Perte de change	(19 900)	-
Variation nette de la moins-value latente des placements	(882 418)	(159 718)
	<u>(3 530 362)</u>	<u>182 486</u>
<b>Charges</b>		
Coûts d'exploitation	90 931	73 311
Frais de gestion (note 5)	72 330	19 459
Frais juridiques	21 711	-
Honoraires d'audit	10 357	31 703
Honoraires du comité d'examen indépendant	10 005	11 576
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	7 412	5 465
Droits de garde	5 481	14 027
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	456	-
Retenue d'impôt à la source	179	148
Commissions de suivi	-	319
Remboursement de charges par le gestionnaire (note 5)	(47 602)	(89 920)
	<u>171 260</u>	<u>66 088</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>(3 701 622) \$</u>	<u>116 398 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	(183 218) \$	889 \$
Catégorie F	(2 146 623)	152 675
Catégorie I	(1 371 781)	(37 166)
	<u>(3 701 622) \$</u>	<u>116 398 \$</u>
<b>(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>		
Catégorie A	(1.94) \$	0.17 \$
Catégorie F	(1.87)	0.46
Catégorie I	(1.77)	(0.03)

# Veritas Canadian Equity Fund

## État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour le semestre clos le 30 juin 2020 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de la période
<b>30 juin 2020</b>					
Catégorie A	890 788 \$	344 607 \$	(132 922) \$	(183 218) \$	919 255 \$
Catégorie F	8 647 428	8 482 921	(2 618 824)	(2 146 623)	12 364 902
Catégorie I	8 703 749	–	(7 331 968)	(1 371 781)	–
	<u>18 241 965 \$</u>	<u>8 827 528 \$</u>	<u>(10 083 714) \$</u>	<u>(3 701 622) \$</u>	<u>13 284 157 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net liée à l'exploitation attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de la période
<b>30 juin 2019</b>					
Catégorie A	29 141 \$	95 286 \$	– \$	889 \$	125 316 \$
Catégorie F	1 981 492	3 713 142	(100 281)	152 675	5 747 028
Catégorie I	–	12 800 000	–	(37 166)	12 762 834
	<u>2 010 633 \$</u>	<u>16 608 428 \$</u>	<u>(100 281) \$</u>	<u>116 398 \$</u>	<u>18 635 178 \$</u>

# Veritas Canadian Equity Fund

## Tableau des flux de trésorerie Pour le semestre clos le 30 juin 2020 (non audité)

	2020	2019
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3 701 622) \$	116 398 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	7 412	5 465
Perte nette (profit net) réalisé(e) sur placements	2 844 278	(203 288)
Perte de change	19 900	–
Variation nette de la moins-value latente des placements	882 418	159 718
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation du montant à recevoir en contrepartie des placements vendus	(947 713)	–
Diminution (augmentation) des dividendes et intérêts à recevoir	12 827	(32 521)
(Augmentation) diminution des remboursements de charges à recevoir	(18 264)	66 683
Diminution (augmentation) des autres actifs	167	(6 268)
Diminution du montant à recevoir du gestionnaire du Fonds	200	–
Augmentation des créditeurs et charges à payer	6 738	18 213
Augmentation du montant à payer en contrepartie des placements achetés	81 807	–
Augmentation des frais de gestion à payer	3 018	2 731
Produit de la vente de placements	18 248 449	5 465 201
Achat de placements	(15 685 085)	(20 960 900)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	<u>1 754 530</u>	<u>(15 368 568)</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	8 829 060	16 436 538
Montant payé au rachat de parts rachetables	(10 082 267)	(94 444)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	–	(812)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	<u>(1 253 207)</u>	<u>16 341 282</u>
Augmentation de la trésorerie détenue auprès du courtier au cours de la période	501 323	972 714
Perte de change sur la trésorerie	(19 900)	–
Trésorerie détenue auprès du courtier, au début de la période	<u>764 302</u>	<u>221 291</u>
<b>Trésorerie détenue auprès du courtier, à la fin de la période</b>	<u>1 245 725 \$</u>	<u>1 194 005 \$</u>
<b>Informations supplémentaires*</b>		
Intérêts versés	456 \$	– \$
Intérêts reçus	30 122	29 920
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	198 760	78 416

\* Incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

# Veritas Canadian Equity Fund

## Annexe du portefeuille

Au 30 juin 2020 (non audité)

Nombre d'actions/de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
16 100	Canadian Natural Resources Ltd.	429 438 \$	379 155 \$	2.85
11 800	Canadian Utilities Ltd.	440 337	398 840	3.00
4 400	CGI inc.	397 937	376 332	2.83
11 100	Cogeco Communications inc.	1 085 812	1 085 691	8.17
8 800	Enbridge Inc.	396 447	363 264	2.73
10 800	George Weston limitée	1 092 137	1 074 060	8.09
5 700	Fiducie de placement immobilier Granite	366 545	399 342	3.01
14 700	Hydro One Ltd.	360 031	375 291	2.83
21 500	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	406 263	376 680	2.84
16 500	Les Compagnies Loblaw Limitée	1 106 613	1 090 815	8.21
20 700	Société Financière Manuvie	387 008	382 329	2.88
36 000	Les Aliments Maple Leaf Inc.	927 664	1 026 360	7.73
19 900	Metro inc.	1 072 828	1 114 400	8.39
16 000	Québecor inc.	503 275	466 720	3.51
6 300	Corporation TC Énergie	372 343	365 400	2.75
46 100	TransAlta Corp.	414 345	371 105	2.79
4 600	Waste Connections Inc.	572 273	585 074	4.40
		<u>10 331 296</u>	<u>10 230 858</u>	<u>77.01</u>
<b>Actions américaines</b>				
3 988	SPDR Gold Shares	<u>874 741</u>	<u>908 763</u>	<u>6.84</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	11 206 037	11 139 621	83.85
	Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	<u>(2 267)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<u><b>11 203 770 \$</b></u>	11 139 621	83.85
	<b>Autres actifs, montant net</b>		<u>2 144 536</u>	<u>16.15</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<u><b>13 284 157 \$</b></u>	<u><b>100.00</b></u>



# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 1. ORGANISATION DU FONDS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Veritas Canadian Equity Fund (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 23 avril 2018 (la « déclaration de fiducie »), dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> mai 2018. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme et des rendements améliorés ajustés en fonction des risques par rapport à l'indice de rendement total composé S&P/TSX. Le Fonds investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse, mais il peut également investir dans d'autres titres. Les titres du Fonds seront choisis principalement en fonction des recommandations de Veritas Investment Research Corporation (une société liée au gestionnaire). Le Fonds peut également investir dans des titres qui ne sont pas officiellement recommandés par Veritas Investment Research Corporation. Le Fonds gère ses titres de manière à réduire au minimum la volatilité du portefeuille.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (ensemble les « normes IFRS »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par le gestionnaire le 20 AOÛT 2020.

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

#### Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

**Niveau 1** – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

**Niveau 2** – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

**Niveau 3** – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

#### Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter les instruments. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

#### Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste « Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille » dans l'état du résultat global.

#### Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

#### Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

(La perte) le profit réalisé(e) à la vente de placements et la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

#### Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est, (le « taux à la clôture ») un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Conversion des devises (suite)

L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes « Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans l'état du résultat global.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes IFRS amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine catégorie de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette catégorie en circulation à la fin de la période.

#### (Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

(La diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur (la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque catégorie de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette catégorie en circulation au cours de la période. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

#### Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir, les souscriptions à recevoir, les remboursements de charges à recevoir, le montant à recevoir en contrepartie des placements vendus et les autres actifs sont classés en tant qu'actifs financiers et comptabilisés au coût ou au coût amorti. Les créditeurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, le montant à payer en contrepartie des placements achetés et les rachats à payer sont classés en tant que passifs financiers et présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

#### Trésorerie détenue auprès du courtier

La trésorerie détenue auprès du courtier comprend des dépôts détenus auprès d'institutions financières et est comptabilisée au coût amorti.

### 4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

#### Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

#### Frais de gestion

Le gestionnaire recevra des frais de gestion mensuels calculés selon un pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts applicable qui compose le Fonds le dernier jour ouvrable du mois. Les frais de gestion peuvent varier d'une catégorie à l'autre et seront déduits en tant que charge liée à la catégorie applicable du Fonds. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, comme la TPS. Les frais de gestion pour chaque catégorie de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Catégorie A : 1/12 de 1,95 % (1,95 % par année) de la valeur liquidative des parts de catégorie A du Fonds le dernier jour ouvrable du mois.
- Catégorie F : 1/12 de 0,95 % (0,95 % par année) de la valeur liquidative des parts de catégorie F du Fonds le dernier jour ouvrable du mois.
- Catégorie I : Les frais de gestion sont négociés par l'investisseur et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de catégorie F du Fonds.

#### Remboursements de charges

Le remboursement de charges par le gestionnaire au cours de la période close le 30 juin 2020 s'est élevé à 47 602 \$ (30 juin 2019: 89 920 \$), et une tranche de 18 264 \$ de ce montant était à recevoir au 30 juin 2020 (31 décembre 2019: néant).

#### Participations

Au 30 juin 2020, 75 197 (31 décembre 2019: 75 197) parts de catégorie F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

### 6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de catégories, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque catégorie donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I. Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire.

L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 1 000 \$. L'investissement minimal subséquent dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 500 \$. Le gestionnaire peut modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation absolue. L'investissement initial minimal et l'investissement minimal subséquent dans les parts de catégorie I sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire.

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

### 6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la catégorie en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas.

Le produit du rachat est versé dans les deux jours ouvrables suivant la date de rachat pertinente.

Si un porteur de parts demande le rachat de parts de catégorie A, de catégorie F ou de catégorie I du Fonds dans les 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable du Fonds visée par la demande de rachat.

Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- le changement de désignation des parts d'une catégorie à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours des périodes closes les 30 juin 2020 et 2019.

	Parts rachetables, au début de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Parts rachetables, à la fin de la période
<b>30 juin 2020</b>				
Catégorie A	77 697	31 268	(13 848)	95 117
Catégorie F	766 042	792 256	(266 197)	1 292 101
Catégorie I	827 096	–	(827 096)	–
<b>30 juin 2019</b>				
Catégorie A	2 981	8 714	–	11 695
Catégorie F	206 396	343 246	(9 622)	540 020
Catégorie I	–	1 280 000	–	1 280 000

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

#### Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

### 7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Au 30 juin 2020, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 13 411 731 \$ (31 décembre 2019: 18 276 362 \$).

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 7. GESTION DES RISQUES (suite)

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés.

Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 30 juin 2020, 84 % (31 décembre 2019: 96 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de la période, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 113 962 \$ (31 décembre 2019: 1 743 709 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

### 7. GESTION DES RISQUES (suite)

#### Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	30 juin 2020	31 décembre 2019
<b>Placements détenus</b>		
Services de communications	11,7	15,3
Biens de consommation de base	32,6	18,9
Immobilier	5,9	15,4
Énergie	8,6	14,1
Produits industriels	4,4	14,4
Services publics	8,7	12,3
Services financiers	2,9	5,2
Matières	6,4	–
Technologies de l'information	2,8	–
Total des placements nets	84,0	95,6
Trésorerie détenue auprès du courtier	9,3	4,2
Autres actifs et passifs	6,7	0,2
	100,00	100,0

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie détenue auprès du courtier) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.



# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

### 7. GESTION DES RISQUES (suite)

#### Risque de change (suite)

Le Fonds était exposé au risque de change suivant au 30 juin 2020.

Monnaie	Exposition			Incidence d'une appréciation/dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total	Éléments monétaires	Éléments non monétaires	Total
<b>30 juin 2020</b>						
Dollar américain	460 475 \$	908 763 \$	1 369 238 \$	23 024 \$	45 438 \$	68 462 \$
Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3,47	6,84	10,31	0,17	0,34	0,51

Au 31 décembre 2019, le Fonds n'était exposé à aucun risque de change important.

### 8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de l'entente relative au Fonds, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Fonds. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

### 9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2019, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de néant (2018: néant) et de pertes en capital reportées de néant (2018: 20 291 \$).

### 11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

### 12. (DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de (la diminution) l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes closes les 30 juin 2020 et 2019.

	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>30 juin 2020</b>			
Catégorie A	(183 218) \$	94 653	(1,94) \$
Catégorie F	(2 146 623)	1 147 484	(1,87)
Catégorie I	(1 371 781)	774 874	(1,77)
<b>30 juin 2019</b>			
Catégorie A	889 \$	5 302	0,17 \$
Catégorie F	152 675	333 760	0,46
Catégorie I	(37 166)	1 280 000	(0,03)

# Veritas Canadian Equity Fund

## Notes annexes

30 juin 2020 (non audité)

---

### 13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

L'épidémie de COVID-19 a été reconnue comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. La situation est dynamique, divers pays et villes partout dans le monde faisant face à l'épidémie de différentes façons. Des effets significatifs se font sentir, directement et indirectement, en particulier au sein des sociétés de notre portefeuille de placements. Le gestionnaire continuera de surveiller l'incidence de la COVID-19 sur le portefeuille et en reflétera les conséquences au besoin sur les méthodes de présentation et les procédés comptables du Fonds.